



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Dimanche le 5 mai 2019	<b>Heure de départ</b>	18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Course 1 - 15 : Dégagé (Temp. : 18 °C)				
<b>État de la piste</b>	Course 1 - 15 : Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	15	<b>Courses de qualification</b>	4 BF	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	117/119
<b>Paris mutuels</b>	405 432 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent) . . .

#### Bureau :

- Examen du conducteur Emil Toth concernant sa stimulation du cheval At the helm lors de la course 1 du 21 avril. Après l'examen de la vidéo avec en présence du participant, M. Toth comprend désormais les règlements concernant la stimulation d'un cheval qui n'est pas en lice. Étant donné que le comité a partiellement accepté les explications du conducteur, aucune sanction n'a été infligée.
- Examen du conducteur Michael Armstrong concernant sa stimulation du cheval Ok Diablo lors de la course 8 du 28 avril. Après avoir examiné de la vidéo de la course en présence du participant et fourni des explications concernant les attentes lorsqu'un cheval n'est pas en lice, le comité a partiellement accepté les explications de M. Armstrong qui était bien informé des règlements relatifs aux stimulations et des sanctions applicables en cas de non respect de ces règlements. Aucune sanction n'a été infligée.

#### Courses :

- Jonathan Lapointe a été dispensé d'une course.
  - Claude LaRose a été dispensé d'une course.
1. Enquête sur le numéro 5 Montanaalaska (Marie-Claude Auger) qui a perdu son allure

avant le départ et n'était pas encore arrivé au poteau d'arrivée lorsque le peloton a pris le départ; remboursement complet du pari mutuel au numéro 5, d'un montant de 1417 \$ (règle de la CAJO 22.03(I)); le numéro 5 se qualifie pour les pertes d'allure (l'entraîneur a été notifié). Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/-kXvUQ6XGdc>

2. Le conducteur du numéro 6 Gia Diamond (Ted McDonald) a reçu un avertissement concernant sa stimulation dans le dernier droit. Nous avons discuté avec Stephane Pouliot (Conducteur du numéro 4 Michelles Deuce) des obligations du conducteur lorsque celui-ci traverse le mille dans le deuxième quart (27<sup>3</sup> 58<sup>1</sup> 126<sup>4</sup> 156<sup>2</sup>). Le cheval a terminé 2<sup>e</sup>. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Nous avons discuté avec Guy Gagnon (Conducteur du numéro 1 Pick Up Man) des obligations du conducteur lorsque celui-ci traverse le mille, et du fait de conserver une vitesse comparable à la classe de la course dans le deuxième quart (27<sup>1</sup> 57<sup>3</sup> 126 155<sup>2</sup>). Le cheval a terminé 2<sup>e</sup>.

Examen de la course entre le numéro 5 Beach Runner Am (Marie-Claude Auger) et le numéro 2 Silverado (Rodney LaFromboise) avant le poteau au 1/2 mille; le numéro 5 semble se diriger vers le numéro 2; après avoir discuté avec les deux conducteurs, aucune infraction n'a été constatée. Il a été demandé à Mme Auger de maintenir un écart suffisant entre elle et le cheval de devant pour des raisons de sécurité. M. LaFromboise a été informé que si le casque d'un conducteur entrait en contact avec la tête d'un cheval à la traîne, cela pourrait constituer une interférence. Le #2 a terminé avec un bris d'équipement (support d'entraves latéral). Rien à signaler.

6. Le numéro 3 Slip Into Glide est arrivé avec de l'équipement brisé (fer à cheval). Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Talbotcreek Suzie (Pascal Berube) a eu un équipement brisé (martingale) avant le poteau au 1/4 de mille, ce qui lui a fait perdre son allure. Il a écopé d'un bris d'équipement et a terminé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Rien à signaler.
12. Rien à signaler.
13. Enquête sur la course après le poteau au 1/4 de mille concernant une possible interférence impliquant le numéro 2 THE TIME TO WIN (Pascal Berube), le numéro 5 STONEBRIDGE FOCUS (Jonathan Lachance) et le numéro 6 NO PANIC (Marie-Claude Auger); après avoir discuté avec ces conducteurs et examiné la vidéo, il a été constaté que le numéro 5 s'est dirigé vers l'intérieur, est entré en contact avec la roue du numéro 3, puis a perdu son allure, causant une interférence au numéro 6 qui a à son tour perdu son allure et causé une interférence au numéro 7 WOODMRERE FINESSE (Stephane Brosseau). Aucun classement n'est nécessaire puisque le numéro 5 a terminé 7<sup>e</sup> (derrière les chevaux mentionnés ci-dessus); aucune sanction pour M. Lachance, car l'interférence a été causée par le cheval. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/HcW6nTWTIZs>

14. Rien à signaler.
15. Nouvel alcool test. Rien à signaler.

## Réclamations :

- 2 - Le numéro 6 GIA DIAMOND (1 réclamation) pour 8750 \$ par Ferme TAG & Ecuries GLD (Gerard Demers entraîneur).
- 3 – Le numéro 2 WILD DOROTHY (1 réclamation) pour 8750 \$ par Copley Stables (Jamie Copley - entraîneur).
- 3 - Le numéro 4 REY N A ROCKET (1 réclamation) pour 8750 \$ par Steven Leroux (entraîneur).
- 3 - Le numéro 5 RUSTYS FLYING (1 réclamation) pour 8750 \$ par Jean Rock Marois (Gerard Demers entraîneur).
- 5 - Le numéro 7 MACKTWOILLDEW (1 Réclamation) pour 15 000 \$ par François Morin (Yves Tessier, entraîneur)
- 7 - Le numéro 4 ITS EDS IDEA (1 réclamations) pour 15 000 \$ par Matthew McDonald et Derek Romano (M. McDonald entraîneur).
- 13 - Le numéro 3 OK JASMINE (1 réclamation) pour 12 500 \$: réclamation non autorisée, car le formulaire de réclamation soumis n'était pas rempli adéquatement (règle de la CAJO 15.11(f)).
- 15 - Le numéro 2 AMERICAN PARADISE (1 réclamation) pour 7000 \$ par Stephen LeBlanc (Michele LeBlanc, entraîneure).
- 15 - Le numéro 3 MACHAPELO (1 réclamation) pour 7000 \$ par Susan Roy (William Douglas, entraîneur)
- 15 - Le numéro 8 BEST TO HURST (5 réclamations) pour 7000 \$ par William Gibson (Brian Gibson, entraîneur); réclamation non autorisée, car le formulaire de réclamation soumis n'était pas rempli adéquatement (règle de la CAJO 15.11(f)).